Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 45 (1983)

Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les délégués de l'ASETA siègent en Suisse orientale

Les membres du Comité central et les délégués des sections se réunissent les 23 et 24 septembre 1983 dans le Canton de Thurgovie pour leurs séances annuelles. Le Comité central siègera à la Chartreuse d'Ittingen. Le choix de ce lieu de réunion a deux raisons: D'une part, le monastère du 11e siècle, restauré en lieu de congrès moderne, se prête parfaitement à la réception de nos délégués. D'autre part, la Chartreuse fut, durant de nombreuses années, le champ d'activité du Colonel Fehr, un des membres fondateurs de l'Ass. suisse des propriétaires de tracteurs. La section TG, qui invite les délégués, rend par ce geste hommage à son membre fondateur défunt.

L'Assemblée des délégués du 24 septembre aura lieu au Centre des Congrès «Thurgauerhof» à Weinfelden. A côté des affaires courantes, les délégués auront à se prononcer sur un projet de loi d'une importance particulière. Il s'agit de la prise de position de l'ASETA concernant l'augmentation de la vitesse maximale pour véhicules automobiles agricoles d'aujourd'hui 25 km/h à 30 km/h. Ce problème donnera matière à discussion vu que les avis sont très partagés parmi les agriculteurs. Une partie des paysans interrogés à ce sujet refuse catégoriquement toute augmention, avec l'argument que cette mesure est superflue et craignent les conséquences éventuelles qui en résulteraient. Les approbateurs d'une adaptation des prescriptions suisses à la nouvelle limite supérieure de 30 km/h proposée par la CE jugent les choses autrement. Ils voient dans les mesures mentionnées une possibilité complémentaire moderne de rationalisation y compris une baisse des coûts de production. Ce dernier facteur ressort du fait que différents travaux pourront être opérés avec un régime de tours moteur plus bas occasionnant une économie de carburant et de matériel. Un autre argument de poids de la part des approbateurs est le fait que les importateurs de tracteurs ne pourront plus - à moyen terme - acheter de machines de série à 25 km/h. Ils craignent un renchérissement général des tracteurs et une diminution du vaste choix si, à l'avenir, la Suisse, «île de vitesse réduite», doit subsister avec les livraisons de types spéciaux. La 57ème AD 1983 devra montrer aux organes de l'ASETA la direction à suivre pour les prochains débats. Des solutions acceptables existent et une adaptation au développement international est certainement possible sans, pour autant, faire figure de «suiveur». L'ordre du jour de l'AD comprend un autre point important: la nouvelle distribution des tâches des Commissions techniques 2 et 3. En tenant compte de l'importance des entrepreneurs agricoles salariés, le intérêts de ce groupe de métier seront, à l'avenir, défendus par la CT 2 qui, jusqu'alors s'occupait uniquement des entrepreneurs de moissonnage-battage. Cette mesure est judicieuse et offre un volet de plus dans la palette des services de l'ASETA.

Trad. cs Werner Bühler

Illustration sur la page de courverture:

Récolte de maïs dans le Freiamt/Arg. (Photo des archives de l'ASETA)

Deuxième numéro de septembre

Technique Agricole

Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Rédaction: R. Piller, 5200 Brougg Tél. 056 - 41 20 22

Pour des indications plus complètes, voir à la page 465

| Table des matières De quoi doit-on tenir compte lors de l'achat d'une hacheuse à maïs? Préparation des récolteuses-hacheuses | Page 455 |
|--|-------------|
| | |
| Qui essaie invente | 463 |
| La page de nouveautés | 466 |
| L'entreprise Ford a 80 ans | 467 |
| Nouvelles de l'industrie des machines | |
| agricoles | 469 |
| Les gaz de lisier sont mortels! | 470 |
| Les annonceurs vous informent | 471 |
| Le Bulletin de la FAT 12/83 | |
| Signalisation des outils de travail | 478 |
| Récolte d'herbe d'ensilage | 483 |
| Liste des annonceurs | 471 |





Faucher et conditionner Exécutions à 3-points 1,65 m et à 2,30 m Nouveau Exécutions tractées 2,45 m et 2,75 m



- Faucheuse à tambours avec relevage hydraulique, hauteur de coupe reglable, adaptation au sol inégalée
- Faucheuse à tambours et à disques, légères et stables
- Construction unique de qualité inégalée
- 2 systèmes de conditionnement:
 - conditionner avec des fléaux
 - éclater avec un tambour revêtu de caoutchouc



Nouveau — Fâneuses - épandeuses rotatives FANEX,

appropriées à tous les besoins.

Largeurs de travail de 4,0 m, 5,0 m, 6,0 m et 7,30 m. Exécution tractée ou à 3-points

- Fâneuse-épandeuse rotative FLEVO à dents s'adaptant de manière indépendante au sol; largeur de travail 4,8 m!
- Super-andaineuse CZ 330: Aucune n'andaine plus vite, plus proprement avec si peu d'usure
- Fâneuse-andaineuse combinée HS 360, sans problème: fâne comme une machine spécialisée, travaille sur 3,6 m de large et andaine parfaitement.



Ernst Messer AG Industrie- und Landmaschinen

7205 Zizers, Tel. 081 51 45 95 4704 Niederbipp, Tel. 065 73 23 63 1510 Moudon, Tel. 021 95 15 74

OLMA: Halle 5, Stand 506